



EURL REMY VEILLAX

ETUDES - CONSEILS - ASSISTANCE

N/Réf. : 2011/660 - JG

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DES COMMUNES DU BOURGUEILLOIS
(INDRE-ET-LOIRE)**

**PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USEES DE LA COMMUNE DE RESTIGNE**

RAPPORT DE PRESENTATION

AOUT 2011

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	1
----------------------------------	---

I. LE CADRE NATUREL

11. Présentation géographique	2
12. Géologie, géomorphologie.....	2
13. Hydrogéologie.....	3
14. Hydrologie de surface et risques naturels.....	3

II. LES SOLS ET LEUR APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

21. Méthodologie d'étude.....	4
22. Description sommaire des sols	4
23. Aptitude des sols à l'assainissement autonome et filières correspondantes.....	5

III. DEMOGRAPHIE, HABITAT, PROJETS D'URBANISATION

31. Données démographiques	6
32. Analyse de l'habitat.....	6
33. Prévisions d'urbanisation	7

IV. SITUATION ACTUELLE DE L'ASSAINISSEMENT

41. Les équipements collectifs.....	8
42. L'assainissement non collectif	8

V. LES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT RETENUES

51. Définitions et principes de choix d'un mode d'assainissement	9
52. Présentation et justification des solutions retenues	10
521. L'assainissement collectif.....	10
522. L'assainissement non collectif.....	10
53. Impact sur la station d'épuration	10

Tableau récapitulatif des branchements existants et futurs	12
--	----

Fiches d'analyse technico-économique :

Le Clos Jolinet	13
La Borellerie	14
Au Chantoiseau / rue Neuve	15
La Chalopinière.....	16
Les Grandes Vignes	17

Les Masures	18
Route de Bourgueil / rue Neuve.....	19
Les Mesliers	20
La Petite Mairie	21
Les Rochereaux.....	22
La Croix Morte	23
Tableau récapitulatif des coûts prévisionnels d'investissement et d'exploitation annuels.....	24

ANNEXES

- Périmètres de protection des captages AEP.
- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

RESUME DE L'ETUDE

Le bourg RESTIGNE et ses extensions à l'est et à l'ouest sont d'ores et déjà desservis par l'assainissement collectif. L'unité de traitement des eaux usées, dont le maître d'ouvrage est le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DU BOURGUEILLOIS, est conjointe aux communes de BENAIS et partiellement LA CHAPELLE-SUR-LOIRE.

Dans le cadre de cette étude, une extension de l'assainissement collectif a été retenue pour les secteurs d'habitat suivants :

- le Clos Jolinet, en priorité 1,
- La Borellerie et Chantoiseau / rue Neuve, en priorité 2.

Le flux de pollution supplémentaire à traiter qui en découle est de 36 équivalents-habitants pour le secteur de priorité 1, et de 80 équivalents-habitants pour les secteurs de priorité 2 qui ne pourront être raccordés qu'après le réaménagement de l'unité de traitement en vue d'augmenter sa capacité.

*Pour tous les autres secteurs d'habitat de la commune, la **réhabilitation de l'assainissement non collectif (autonome)** reste nécessairement la solution la mieux adaptée, compte-tenu principalement du caractère diffus de l'habitat.*

A court terme, les installations d'assainissement autonome classées en "points noirs" (au nombre de 4) devront être réhabilitées, par la mise en œuvre d'une fosse septique toutes eaux individuelle, suivie d'une filière de traitement appropriée aux caractéristiques du sol. A moyen terme, 12 autres dispositifs devront être réhabilités.

Des études "à la parcelle" devront être effectuées préalablement aux travaux de réhabilitation, afin que l'usager puisse obtenir une fiabilité maximale concernant le choix et la réalisation de sa filière de traitement des eaux usées, et de s'affranchir des variations locales du terrain (sols d'origine anthropique...).

*Il est rappelé que selon la loi du 3 janvier 1992 (reprise par le Code général des collectivités territoriales, articles L 2224-7 à L 2224-12), les communes ou leurs groupements doivent **prendre en charge les dépenses d'assainissement collectif et contrôler les installations non collectives**. Dans ce cadre, un service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été mis en place.*

Des aides financières pourront être apportées sous certaines conditions à ces opérations par l'AGENCE DE L'EAU et le CONSEIL GENERAL, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique des travaux.

INTRODUCTION

Ce document constitue le rapport de présentation du plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune RESTIGNE.

Il reprend les éléments présentés dans le plan de zonage initial (R. VEILLAX, 1998), validés et complétés par les nouvelles données, tenant compte en particulier des orientations prises par la collectivité en matière d'urbanisme, de ses souhaits concernant l'assainissement collectif et non collectif, ainsi que des travaux réalisés au cours des dernières années.

I. LE CADRE NATUREL

11. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DU BOURGUEILLOIS regroupe 7 communes situées à l'extrémité ouest du département d'INDRE-ET-LOIRE, en rive droite de la LOIRE.

La commune RESTIGNE se situe dans la partie est du territoire syndical. Elle est traversée par la route départementale 35 et l'autoroute A 85.

(Cf. plan ci-contre).

12. GEOLOGIE, GEOMORPHOLOGIE

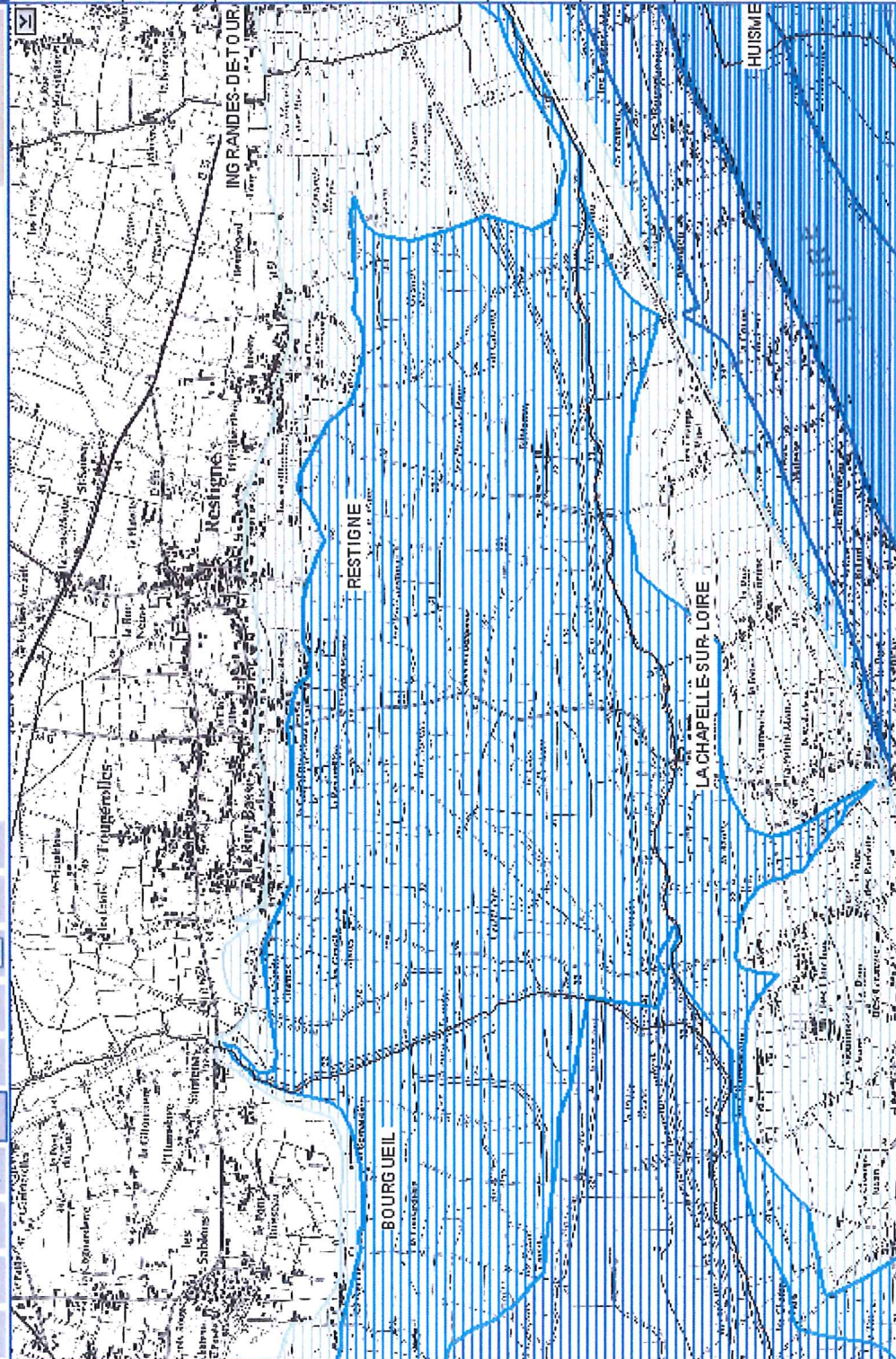
Le développement de la commune RESTIGNE occupe, au sud, la vallée de la LOIRE et au nord, les coteaux calcaires.

Les formations rencontrées se répartissent de façon étagée à partir de la plaine alluviale développée au sud de la commune, puis vers les terrasses du fleuve, les coteaux, et enfin le plateau, de la façon suivante :

- les alluvions modernes, représentées par des sables argileux, voire des limons sableux,
- les sables éoliens du quaternaire, présents sur les plateaux,
- les conglomérats (perrons) et argiles de l'éocène détritique,
- les formations argilo-siliceuses du Sénonien (sables et lits argileux),
- les bases terrasses (ou alluvions anciennes) de la Loire, comportant des limons sableux et des lits de graviers et galets roulés,
- les craies du Turonien (3 faciès principaux) :
 - . craie tendre blanche ou grise, incluant des lits de marne,
 - . craie micacée tendre, riche en silex,
 - . faciès hétérogène, comportant craie, grès et sables.

(Cf. carte géologique de CHINON, échelle : 1/50 000ème).

L'altitude oscille de 32 m au point le plus bas, situé au sud de la commune, à 110 m au point le plus haut, situé au nord.



2km

Largeur : 6.66km / Hauteur : 4.44km

X : 490321.79m / Y : 6690000.31m (Lambert 93)

Communes

Atlas inondation - Limite zones inondables

Atlas inondation - Aléa

Aléa Faible

Aléa Moyen

Aléa Fort

Aléa Très Fort

Atlas inondation - Limites de crue historique

Atlas inondation - Crue décennale

13. HYDROGEOLOGIE

La notice de la carte géologique de CHINON mentionne trois aquifères principaux :

- les alluvions modernes de la Loire : nappe libre, très vulnérable, et exploitée pour les besoins domestiques et agricoles,
- la craie : réservoir de type karstique, vulnérable aux pollutions,
- les sables et graviers du Cénomani : nappe captive, protégée par des niveaux de marnes sus-jacents, largement exploitée sur le département.

Trois des forages du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BOURGUEILLOIS, présents sur les communes d'INGRANDES-DE-TOURAINES et de RESTIGNE, s'alimentent dans cette dernière nappe. Les périmètres de protection de ces forages sont présentés en annexe.

14. HYDROLOGIE DE SURFACE ET RISQUES NATURELS

141. LES COURS D'EAU

Le LANE est le principal cours d'eau présent sur la commune de laquelle il constitue la limite sud.

On relève également la présence de cours d'eau de moindre importance, tels que :

- le "Boire des Rigauderets" présent en limite ouest qu'il longe du nord au sud, avant de rejoindre le Lane,
- le "Baigneux" qui sillonne la partie sud de la commune dans le Val pour rejoindre le "Boire des Rigauderets".

142. ZONES INONDABLES

La partie sud du territoire communal est située en zone inondable par les crues de la LOIRE (Cf. page ci-contre).

Un plan de prévision des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) du VAL D'AUTHION a été établi et rendu d'application obligatoire par l'arrêté préfectoral du 21 juin 2002.

II. LES SOLS ET LEUR APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

21. METHODOLOGIE D'ETUDE

Une prospection à la tarière à main, jusqu'à 1,2 m de profondeur, avait été réalisée lors de l'étude de zonage d'assainissement initiale, aux abords immédiats des zones d'habitat dispersé pouvant faire l'objet a priori d'un choix alternatif (assainissement non collectif ou assainissement collectif). Au total, 69 sondages avaient été effectués sur l'ensemble du territoire communal ainsi que 3 tests de perméabilité.

22. DESCRIPTION SOMMAIRE DES SOLS

De nombreuses unités de sol (18 au total) ont été identifiées sur l'ensemble du territoire syndical, dans le cadre de l'étude de zonage initiale. Concernant RESTIGNE, seules les unités suivantes sont représentées :

- Unité 1 : sol brun calcaire superficiel,
- Unité 2 : sol brun calcaire profond,
- Unité 3a : sol brun calcique,
- Unité 3b : sol brun calcique hydromorphe,
- Unité 6 : sols bruns lessivés profonds,

Variante 6a : sol lessivé sain à faiblement hydromorphe,

Variante 6b : sol lessivé, hydromorphe,

- Unité 7 : sols peu évolués d'apport alluvial, sableux,

Variante 7b : sols sableux à sablo-limoneux profonds, avec une nappe présente à une profondeur de 60-70 cm,

Variante 7c : sols identiques, avec des remontées de nappe à faible profondeur (inférieure à 50 cm),

- Unité 8 : sols peu évolués d'apport alluvial, argileux,

Variante 8b : sols argilo-sableux marqués par des phénomènes d'hydromorphie à faible profondeur (40 à 50 cm) et une remontée de nappe vers 70 à 80 cm,

Variante 8c : sols identiques, nettement hydromorphes (remontée de nappe à faible profondeur),

(Cf. carte des sols page ci-contre).

.../...

Trois tests de perméabilité concernent également la commune de RESTIGNE. Les résultats sont les suivants :

LOCALISATION	UNITE DE SOL	PERMEABILITE MM/H	COMMENTAIRES
Les Galichées	3a	> 200	très perméable
Rue Neuve	6a	> 200	très perméable
Les Epiats	3b	20	faiblement perméable

23. APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME ET FILIERES CORRESPONDANTES

L'aptitude des sols à l'assainissement autonome est traduite en termes de filière d'assainissement à mettre en place. Il s'agit des filières types, pour une habitation de type 4, occupée par 3-4 personnes.

L'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été définie de la manière suivante :

- **Sols de bonne aptitude à l'assainissement autonome** (vert) : unités 2, 3a, 6a, 7a

Tranchées filtrantes (ou 3 x 15 m).
Exutoire en sous-sol.

- **Sols d'assez bonne aptitude à l'assainissement autonome** (vert jaune) : unité 7b

Tranchées filtrantes surdimensionnées (3 x 15 m ou 3 x 20 m). Tranchées peu profondes légèrement recouvertes, tranchées en terrasses.
Exutoire en sous-sol.

- **Sols d'aptitude moyenne à l'assainissement autonome** (jaune) : unité 1

Filtre à sable vertical (25 m²).
Exutoire en sous-sol.

- **Sols d'aptitude moyennée à l'assainissement autonome** (orange) : unités 7c, 8c

Tertre d'infiltration gravitaire (50 à 80 m² en pied de tertre).
Tranchées filtrantes en terrasse.
Exutoire en sous sol.

- **Sols d'aptitude faible à l'assainissement autonome** (rose) : unités 3b, 6b, 8b

Filtre à sable vertical drainé (30 m²) ou horizontal drainé (40 m²), suivant dénivelée à l'exutoire. Tertre drainé (80 à 120 m² en pied de tertre, drainage local du site).
Exutoire dans le milieu hydraulique superficiel (éventuellement en sous-sol pour le tertre drainé).

- **Sols d'aptitude très faible à l'assainissement autonome** (rouge) : non représentés

Collecte impérative des effluents hors zone.

III. DEMOGRAPHIE, HABITAT, PROJETS D'URBANISATION

31. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Les éléments collectés par l'INSEE lors des derniers recensements font apparaître l'évolution suivante :

	1975	1982	1990	1999	2008
POPULATION TOTALE (HAB.)	1 198	1 210	1 187	1 225	1 184
TAUX DE VARIATION ANNUEL (%)	+ 0.14	- 0.24	+ 0.35	- 0.38	

Au cours des 30 dernières années, la population de RESTIGNE a subi quelques fluctuations assez peu marquées conduisant à un effectif plutôt stable.

32. ANALYSE DE L'HABITAT

La commune de RESTIGNE couvre une superficie de 2 131 hectares. L'habitat y est cependant essentiellement regroupé dans la partie centrale.

321. LE SECTEUR AGGLOMERE

Une zone d'habitat dense s'est développée sur le rebord de la terrasse alluviale, sans discontinuité du village de Lossay à l'est, en passant par le bourg, jusqu'à Fougerolles à l'ouest. Ce secteur concentre la majeure partie des habitations de la commune.

En périphérie de cet ensemble aggloméré, il existe cependant quelques hameaux comme les Epiots, les Houdrioux, la Croix Morte, ou des habitations plus espacées telles que les Planiers, Sainte-Saunay.

322. L'HABITAT DISPERSE

Bien que relativement peu nombreux, quelques hameaux sont localisés en pied de coteau et sur le glacis reliant le coteau à la terrasse alluviale.

De façon générale, l'ensemble de l'habitat s'est implanté, à l'origine, en fonction des caractéristiques et des possibilités d'utilisation des sols.

Ainsi, la vallée humide ne compte quasiment pas d'habitations en raison des contraintes liées aux remontées de la nappe.

Les terrasses sont consacrées à la culture de la vigne, ce qui exclut le développement des habitations, et le plateau est recouvert de forêts actuellement classées en ZNIEFF.

Les hameaux principaux, les Galichés, les Evois, la Brisseterie, les Caves St Martin, le Peu Merleau et la Foulonnerie, sont constitués d'un habitat peu dense.

L'intercalation d'habitations isolées entre ces derniers donne parfois à ce secteur un aspect d'urbanisation continue, peu dense cependant.

En dehors des secteurs précités, seules quelques habitations isolées sont recensées.

33. PREVISION D'URBANISATION

La commune possède un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en 2004, puis modifié successivement en juin 2006 et décembre 2009. Celui-ci détermine plusieurs secteurs d'urbanisation future :

- 1 AU : le Clos Jolinet (15 habitations), la rue Neuve / Chantoiseau (15 habitations), les Masures,
- 2 AU : ^{35 + 20} la Borellerie (20 habitations), les Rochereaux.

Hormis pour le secteur des Masures, ces zones sont situées en périphérie des zones d'assainissement collectif actuel.

Le rythme de construction observé depuis quelques années est évalué à 5 à 6 habitations neuves par an.

IV. SITUATION ACTUELLE DE L'ASSAINISSEMENT

41. LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

La commune de RESTIGNE est d'ores et déjà en grande partie desservie par un réseau de collecte des eaux usées, qui s'étend de la Chalopinière à l'ouest à Lossay à l'est.

La station d'épuration commune à RESTIGNE, BENAIS et une partie de la CHAPELLE-SUR-LOIRE est située sur le territoire de RESTIGNE. Sa capacité nominale de traitement est de **1 800 équivalents-habitants** et sa charge de pollution actuelle dépasse les 85 %.

7. (Selon les dernières évaluations transmises par le Syndicat, 475 branchements proviennent de la commune de RESTIGNE.

466

42. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le diagnostic des installations d'assainissement non collectif a été réalisé au cours de l'année 2007. La définition des priorités est la suivante :

- priorité 4 : dispositifs acceptables,
- priorité 3 : dispositifs nécessitant des aménagements,
- priorité 2 : dispositifs dont la réhabilitation est à prévoir,
- priorité 1 : dispositifs dont la réhabilitation est urgente.

Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

- sur 129 installations visitées, 4 relèvent de la priorité 1, 12 de la priorité 2, soit 12 % des habitations pour lesquelles des travaux sont à envisager.
- 11 autres habitations ne sont actuellement pas classées en priorité 1 en raison de leur occupation (vacant ou secondaire. Celle-ci serait modifiée si la destination de l'habitation devait être modifiée.

Les extensions prévues de l'assainissement collectif ne concernent pas les habitations précédemment citées en priorité 1 et 2.

*****.../...*****

V. LES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT RETENUES

51. DEFINITIONS ET PRINCIPES DE CHOIX D'UN MODE D'ASSAINISSEMENT

L'établissement d'un **zonage d'assainissement** consiste à définir un ensemble de solutions d'assainissement de type non collectif ou collectif, sur le territoire d'une même commune, afin de réaliser l'épuration des eaux usées au moindre coût, dans le respect des contraintes de sensibilité du milieu récepteur.

Nous définirons les différents modes d'assainissement précités de la manière suivante :

- **assainissement non collectif** (dit autonome ou individuel) : épuration et élimination par le sol (ou dans le milieu hydraulique superficiel) des eaux usées domestiques d'une habitation, par un dispositif installé sur la parcelle attenante au logement. Dans certains cas, ce mode d'assainissement peut se rapporter à un groupe de quelques habitations dont le dispositif est installé sur le terrain de l'un des usagers.

L'assainissement autonome trouve sa limite d'application tant à la fois dans la configuration de l'espace du bâti, que dans la nature des sols (d'où la nécessité d'une étude des sols approfondie).

- **assainissement collectif** : assainissement des eaux usées domestiques produites par plusieurs habitations, collectées dans un réseau d'assainissement public, puis épurées sur un site de traitement installé dans le domaine public.

L'assainissement collectif est recherché quand les contraintes pesant sur l'assainissement autonome sont trop fortes, mais aussi comme pouvant permettre d'abaisser le coût final de l'opération, dans la mesure où une économie d'échelle sera nécessairement obtenue pour la mise en place de certains ouvrages collectifs (généralement au-delà de 10 habitations desservies).

L'assainissement collectif reste la solution la mieux adaptée là où le tissu urbain est le plus dense et pour une certaine configuration de l'habitat (maisons jumelées ou en bandes, constructions collectives...). Il doit par ailleurs être envisagé chaque fois que l'assainissement autonome n'apparaît pas fiable, notamment en raison de caractères géologiques et pédologiques défavorables du site.

Selon la loi du 3 janvier 1992, reprise par le Code des Collectivités territoriales (articles L 2224-7 à L 2224-12), les communes doivent prendre en charge les dépenses d'assainissement collectif et contrôler les installations non collectives.

Deux arrêtés relatifs aux systèmes d'assainissement non collectif ont été publiés le 7 septembre 2009 :

- le premier fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif (un avis du ministère de la santé, publié au journal officiel le 9 juillet 2010 spécifie les 8 systèmes de traitement des eaux usées de type compact agréés),

- le second définit les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, comprenant :
 - . la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
 - . la vérification périodique de leur bon fonctionnement,
 - . la vérification de la réalisation périodique des vidanges, dans le cas où la collectivité n'a pas décidé la prise en charge de leur entretien.

Les solutions retenues dans le présent plan de zonage d'assainissement des eaux usées prennent en considération l'assainissement autonome comme étant une véritable alternative à l'assainissement collectif. Ce mode d'assainissement doit permettre de répondre totalement à l'attente de l'usager (**article L. 2224-8 du Code des Collectivités territoriales**).

52. PRESENTATION ET JUSTIFICATION DES SOLUTIONS RETENUES

521. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les secteurs d'habitat retenus pour être desservis par **l'assainissement collectif** sont au nombre de trois, tous situés à proximité du réseau existant.

Deux priorités sont définies :

- **priorité 1** : secteurs pouvant être raccordés dans l'état actuel de charge de la station : extension du Clos Jolinet,
- **priorité 2** : secteurs pouvant être raccordés après réaménagement du système actuel de traitement afin d'en augmenter la capacité : la Borellerie, rue Neuve.

Les fiches d'analyse technico-économique correspondantes sont présentées ci-après (Cf. pages 13 à 13).

Un tableau récapitulatif des branchements existants et futurs de la commune figure à la page 12.

522. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif est retenu pour l'ensemble des autres secteurs d'habitat (Cf. fiches d'analyse technico-économique pages 16 à 23).

53. IMPACT SUR LA STATION D'EPURATION

Le Clos Jolinet (priorité 1) correspond à environ 15 nouveaux branchements, soit un flux de pollution **d'environ 45 équivalents-habitants** supplémentaires à raccorder à la station d'épuration intercommunale de RESTIGNE / BENAIS / LA CHAPELLE-SUR-LOIRE.

Selon le bilan réalisé par le SATESE en 2010 et selon l'hypothèse suivant laquelle 1 habitant rejetterait une charge hydraulique et organique inférieure à celle de l'équivalent-habitant théorique, le raccordement de ce secteur conduirait à une augmentation de charge de pollution à traiter d'environ 2 % par rapport à la charge actuelle.

La Borellerie et la rue Neuve (priorité 2) correspondent respectivement à 60 et 45 nouveaux habitants, soit **environ 80 équivalents-habitants**, suivant la même hypothèse que précédemment.

Compte-tenu des projets d'extension de l'assainissement collectif des deux autres communes raccordées à la station d'épuration actuelle, le raccordement des deux secteurs d'habitat de priorité 2 ne sera possible qu'après l'augmentation de la capacité de traitement de la station.

UNITE DE TRAITEMENT DES COMMUNES DE RESTIGNÉ - BENAIS - LA CHAPELLE (1800 EH)

TABEAU RECAPITULATIF DES BRANCHEMENTS EXISTANTS ET FUTURS POUR LA COMMUNE DE RESTIGNÉ

SECTEUR D'HABITAT		NOMBRE DE BRANCHEMENTS	POLLUTION EQUIVALENTE A TRAITER		REMARQUES
			Ratio EH	EH	
EXISTANT	Zones urbaines existantes	475	2.5	1 202	Données INSEE 1999 et VEOLIA concernant le nombre de branchements
	SOUS-TOTAL	475	2.5	1 202	
EXTENSION	Extension péri-urbaine :				
	1 AU Le Clos/olinet	15	3.0	45	Nombre de constructions et nombre d'habitants par foyers estimés par la mairie
	2 AU Borrelerie	20	3.0	60	
	Rue Neuve	15	3.0	45	
	Zones UB				
	SOUS-TOTAL	50	2.5	150	Branchements à définir
	TOTAL	525	-	1 360	

ENSEMBLE DES BRANCHEMENTS

TOTAL ARRONDI EXISTANT	475	-	1 210
TOTAL ARRONDI FUTUR	525	-	1 360

TOTAL ARRONDI EXISTANT BENAIS	270	-	570
-------------------------------	-----	---	-----

TOTAL ARRONDI EXISTANT LA CHAPELLE	264	-	565
------------------------------------	-----	---	-----

COMMUNE DE RESTIGNÉ
SECTEUR 1AU LE CLOS JOLINET
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	15	15
Total EH	45	45
Coefficient EH par logement	3.00	3.00

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : COLLECTIF

Description de la filière de traitement :

- Réseau gravitaire
- Station d'épuration par boues activées existante (maître d'ouvrage : S.I.A.C DU BOURGUEILLOIS).
- Capacité nominale de traitement : 1 800 EH

Critères d'aide à la décision :

Secteur 1AU en périphérie de zone d'assainissement collectif
Proximité du réseau existant

COÛT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT					
Désignation des équipements	Coût unitaire	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (€HT)	Quantité	Coût (€HT)
Branchements	2160		0	15	32 400
Réseau gravitaire sous chaussée (ml)	170	0	0	240	40 800
Station d'épuration	150	0	existante		existante
TOTAL (arrondi)			0		73 000
Coût moyen / branchement			0		4 900

COÛT D'EXPLOITATION ANNUEL				
Réseau gravitaire (ml)	1	0	0	240
Traitement (EH)	30	0	0	45
TOTAL (arrondi)			0	1 600

COMMUNE DE RESTIGNÉ
SECTEUR 2AU LA BORELLERIE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	0	25
Total EH	0	63
Coefficient EH par logement	2.53	2.53

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : COLLECTIF

Description de la filière de traitement :

- Réseau gravitaire
- Station d'épuration par boues activées existante (maître d'ouvrage : S.I.A.C DU BOURGUEILLOIS).
- Capacité nominale de traitement : 1 800 EH

Critères d'aide à la décision :

Secteur 2AU en périphérie de zone d'assainissement collectif
Proximité du réseau existant

COUT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT

Désignation des équipements	Coût unitaire	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (€HT)	Quantité	Coût (€HT)
Branchements	2160	0	0	25	54 000
Réseau gravitaire sous chaussée (ml)	170		0	650	110 500
Station d'épuration	150	0	existante		existante
TOTAL (arrondi)			0		165 000
Coût moyen / branchement			0		6 600

COUT D'EXPLOITATION ANNUEL

Réseau gravitaire (ml)	1	0	0	580	580
Traitement (EH)	30	0	0	63	1 898
TOTAL (arrondi)			0		2 500

COMMUNE DE RESTIGNÉ
SECTEUR 1 AU CHANTOISEAU / RUE NEUVE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	0	15
Total EH	0	38
Coefficient EH par logement	2.53	2.53

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : COLLECTIF

Description de la filière de traitement :

- Réseau gravitaire
- Station d'épuration par boues activées existante (maître d'ouvrage : S.I.A.C DU BOURGUEILLOIS).
- Capacité nominale de traitement : 1 800 EH

Critères d'aide à la décision :

Secteur 1AU en périphérie de zone d'assainissement collectif
Proximité du réseau existant

COUT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT					
Désignation des équipements	Coût unitaire	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (€HT)	Quantité	Coût (€HT)
Branchements	2160	0	0	12	25 920
Réseau gravitaire sous chaussée (ml)	170		0	650	110 500
Station d'épuration	150	0	existante		existante
TOTAL (arrondi)			0		136 000
Coût moyen / branchement			0		9 100

COUT D'EXPLOITATION ANNUEL					
Réseau gravitaire (ml)	1	0	0	580	580
Traitement (EH)	30	0	0	30	911
TOTAL (arrondi)			0		1 500

COMMUNE DE RESTIGNÉ
LA CHALOPINIÈRE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	7	7
Total EH	18	18
Coefficient EH par logement	2.53	2.53

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	FAIBLE
--	---------------

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : NON COLLECTIF

Description de la filière (pour une maison avec trois chambres) :

- Prétraitement : fosse septique toutes eaux (3 m³, sauf filière compacte).
 Traitement : selon l'aptitude du sol et la topographie du site :
 - tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 15, 3 x 20 ou 3 x 30 ml)
 - tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 20 ml)
 - lit d'épandage à faible profondeur (60 m² au minimum)
 - filtre à sable vertical drainé et non drainé (25 m²)
 - terte d'infiltration (25 m² au sommet)
 - filtre à sable horizontal drainé (44 m²)
 - filière compacte (5 m²)

- **Exutoire :** . sous-sol ou milieu hydraulique superficiel

COÛT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT					
Désignation des équipements	Coût unitaire*	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (€HT)	Quantité	Coût (€HT)
Installations individuelles (réhabilitation)	7000	7	49 000	7	49 000
Nouvelles installations	5900	0	0	0	0
TOTAL (arrondi)			49 000		49 000
<i>Coût moyen / foyer</i>			7 000		7 000

* à la charge des particuliers (certains dispositifs peuvent faire l'objet de subventions)

COÛT D'EXPLOITATION ANNUEL					
Installations individuelles	100	7	700	7	700
TOTAL (arrondi)			700		700

Les coûts indiqués concernent l'ensemble des installations. L'étude de diagnostic déterminera de façon plus précise le nombre

COMMUNE DE RESTIGNÉ
LES GRANDES VIGNES
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	26	30
Total EH	66	76
Coefficient EH par logement	2.53	2.53

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	FAIBLE
--	---------------

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : NON COLLECTIF

Description de la filière (pour une maison avec trois chambres) :

Prétraitement : fosse septique toutes eaux (3 m³, sauf filière compacte).

Traitement : selon l'aptitude du sol et la topographie du site :

- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 15, 3 x 20 ou 3 x 30 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 20 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 30 ml)
- lit d'épandage à faible profondeur (60 m² au minimum)
- filtre à sable vertical drainé et non drainé (25 m²)
- tertre d'infiltration (25 m² au sommet)
- filtre à sable horizontal drainé (44 m²)
- filière compacte (5 m²)

- **Exutoire :** sous-sol ou milieu hydraulique superficiel

COUT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT					
Désignation des équipements	Coût unitaire*	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (€HT)	Quantité	Coût (€HT)
Installations individuelles (réhabilitation)	7000	26	182 000	26	182 000
Nouvelles installations	5900	0	0	4	23 600
TOTAL (arrondi)			182 000		206 000
<i>Coût moyen / foyer</i>			7 000		6 900

* à la charge des particuliers (certains dispositifs peuvent faire l'objet de subventions)

COUT D'EXPLOITATION ANNUEL					
Installations individuelles	100	26	2 600	30	3 000
TOTAL (arrondi)			2 600		3 000

COMMUNE DE RESTIGNÉ
SECTEUR 1AUB LES MASURES
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	5	15
Total EH	13	38
Coefficient EH par logement	2.53	2.53

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	FAIBLE
--	---------------

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : NON COLLECTIF

Description de la filière (pour une maison avec trois chambres) :

Prétraitement : fosse septique toutes eaux (3 m³, sauf filière compacte).

Traitement : selon l'aptitude du sol et la topographie du site :

- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 15, 3 x 20 ou 3 x 30 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 20 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 30 ml)
- lit d'épandage à faible profondeur (60 m² au minimum)
- filtre à sable vertical drainé et non drainé (25 m²)
- tertre d'infiltration (25 m² au sommet)
- filtre à sable horizontal drainé (44 m²)
- filière compacte (5 m²)

- **Exutoire :** sous-sol ou milieu hydraulique superficiel

COUT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT					
Désignation des équipements	Coût unitaire*	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (EHT)	Quantité	Coût (EHT)
Installations individuelles (réhabilitation)	7000	5	35 000	5	35 000
Nouvelles installations	5900	0	0	10	59 000
TOTAL (arrondi)			35 000		94 000
<i>Coût moyen / foyer</i>			7 000		6 300

* à la charge des particuliers (certains dispositifs peuvent faire l'objet de subventions)

COUT D'EXPLOITATION ANNUEL					
Installations individuelles	100	5	500	15	1 500
TOTAL (arrondi)			500		1 500

COMMUNE DE RESTIGNÉ
ROUTE DE BOURGUEIL - RUE NEUVE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	18	18
Total EH	46	46
Coefficient EH par logement	2.53	2.53

Pas d'extension de l'habitat possible

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	BONNE
--	--------------

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : NON COLLECTIF

Description de la filière (pour une maison avec trois chambres) :

Prétraitement : fosse septique toutes eaux (3 m³, sauf filière compacte).

Traitement : selon l'aptitude du sol et la topographie du site :

- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 15, 3 x 20 ou 3 x 30 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 20 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 30 ml)
- lit d'épandage à faible profondeur (60 m² au minimum)
- filtre à sable vertical drainé et non drainé (25 m²)
- tertre d'infiltration (25 m² au sommet)
- filtre à sable horizontal drainé (44 m²)
- filière compacte (5 m²)

- **Exutoire :** sous-sol ou milieu hydraulique superficiel

COUT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT					
Désignation des équipements	Coût unitaire*	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (€HT)	Quantité	Coût (€HT)
Installations individuelles (réhabilitation)	7000	18	126 000	18	126 000
Nouvelles installations	5900	0	0	0	0
TOTAL (arrondi)			126 000		126 000
<i>Coût moyen / foyer</i>			0		7 000

* à la charge des particuliers (certains dispositifs peuvent faire l'objet de subventions)

COUT D'EXPLOITATION ANNUEL					
Installations individuelles	100	18	1 800	18	1 800
TOTAL (arrondi)			1 800		1 800

COMMUNE DE RESTIGNÉ
LES MESLIERS
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	6	6
Total EH	15	15
Coefficient EH par logement	2.53	2.53

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	FAIBLE
--	---------------

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : NON COLLECTIF

Description de la filière (pour une maison avec trois chambres) :

Prétraitement : fosse septique toutes eaux (3 m³, sauf filière compacte).

Traitement : selon l'aptitude du sol et la topographie du site :

- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 15, 3 x 20 ou 3 x 30 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 20 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 30 ml)
- lit d'épandage à faible profondeur (60 m² au minimum)
- filtre à sable vertical drainé et non drainé (25 m²)
- tertre d'infiltration (25 m² au sommet)
- filtre à sable horizontal drainé (44 m²)
- filière compacte (5 m²)

- **Exutoire :** sous-sol ou milieu hydraulique superficiel

COUT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT					
Désignation des équipements	Coût unitaire*	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (€HT)	Quantité	Coût (€HT)
Installations individuelles (réhabilitation)	7000	5	35 000		0
Nouvelles installations	5900	0	0		0
TOTAL (arrondi)			35 000		0
<i>Coût moyen / foyer</i>			7 000		0

* à la charge des particuliers (certains dispositifs peuvent faire l'objet de subventions)

COUT D'EXPLOITATION ANNUEL					
Installations individuelles	100	5	500		0
TOTAL (arrondi)			500		0

COMMUNE DE RESTIGNÉ
LA PETITE MAIRIE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	7	7
Total EH	18	18
Coefficient EH par logement	2.53	2.53

Pas d'extension de l'habitat possible

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	MOYENNE
--	----------------

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : NON COLLECTIF

Description de la filière (pour une maison avec trois chambres) :

Prétraitement : fosse septique toutes eaux (3 m³, sauf filière compacte).

Traitement : selon l'aptitude du sol et la topographie du site :

- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 15, 3 x 20 ou 3 x 30 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 20 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 30 ml)
- lit d'épandage à faible profondeur (60 m² au minimum)
- filtre à sable vertical drainé et non drainé (25 m²)
- tertre d'infiltration (25 m² au sommet)
- filtre à sable horizontal drainé (44 m²)
- filière compacte (5 m²)

- **Exutoire :** sous-sol ou milieu hydraulique superficiel

COUT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT					
Désignation des équipements	Coût unitaire*	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (€HT)	Quantité	Coût (€HT)
Installations individuelles (réhabilitation)	7000	7	49 000	7	49 000
Nouvelles installations	5900	0	0	0	0
TOTAL (arrondi)			49 000		49 000
<i>Coût moyen / foyer</i>			0		7 000

* à la charge des particuliers (certains dispositifs peuvent faire l'objet de subventions)

COUT D'EXPLOITATION ANNUEL					
Installations individuelles	100	7	700	7	700
TOTAL (arrondi)			700		700

COMMUNE DE RESTIGNÉ
SECTEUR 2 AU LES ROCHEREAUX
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	0	10
Total EH	0	26
Coefficient EH par logement	2.53	2.53

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	BONNE
--	--------------

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : NON COLLECTIF

Description de la filière (pour une maison avec trois chambres) :

Prétraitement : fosse septique toutes eaux (3 m³, sauf filière compacte).

Traitement : selon l'aptitude du sol et la topographie du site :

- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 15, 3 x 20 ou 3 x 30 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 20 ml)
- tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 30 ml)
- lit d'épandage à faible profondeur (60 m² au minimum)
- filtre à sable vertical drainé et non drainé (25 m²)
- tertre d'infiltration (25 m² au sommet)
- filtre à sable horizontal drainé (44 m²)
- filière compacte (5 m²)

- **Exutoire :** sous-sol ou milieu hydraulique superficiel

COUT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT					
Désignation des équipements	Coût unitaire*	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (€HT)	Quantité	Coût (€HT)
Installations individuelles (réhabilitation)	7000		0		0
Nouvelles installations	5900	0	0	10	59 000
TOTAL (arrondi)			0		59 000
<i>Coût moyen / foyer</i>			0		5 900

* à la charge des particuliers (certains dispositifs peuvent faire l'objet de subventions)

COUT D'EXPLOITATION ANNUEL					
Installations individuelles	100	0	0	10	1 000
TOTAL (arrondi)			0		1 000

COMMUNE DE RESTIGNÉ
LA CROIX MORTE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (AUTONOME)

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Nombre de foyers	1	1
Equivalents habitants (EH)	3	3
Coefficient EH par logement	2.5	2.5

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	BONNE
--	--------------

TYPE D'ASSAINISSEMENT RETENU : NON COLLECTIF (AUTONOME)

Description de la filière (pour une maison avec trois chambres) :

- Prétraitement : fosse septique toutes eaux (3 m³, sauf filière compacte).
 Traitement : selon l'aptitude du sol et la topographie du site :
 . tranchées d'infiltration à faible profondeur (3 x 15, 3 x 20 ou 3 x 30 ml)
 . lit d'épandage à faible profondeur (60 m² au minimum)
 . filtre à sable vertical drainé et non drainé (25 m²)
 . tertre d'infiltration (25 m² au sommet)
 . filtre à sable horizontal drainé (44 m²)
 . filière compacte (5 m²)
Exutoire : sous-sol ou milieu hydraulique superficiel

COUT ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT					
Désignation des équipements	Coût unitaire*	Situation actuelle		Situation future	
		Quantité	Coût (€ HT)	Quantité	Coût (€ HT)
Installations individuelles (réhabilitation)	7000	1	7 000	1	7 000
Nouvelles installations	5900	0	0	0	0
TOTAL (arrondi)			7 000		7 000
<i>Coût moyen / foyer existant</i>			7 000		7 000

* à la charge des particuliers (certains dispositifs peuvent faire l'objet de subventions)

Les coûts indiqués concernent les installations à réhabiliter à court terme (déterminée en 2006 par l'étude de diagnostic préliminaire), dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

COUT D'EXPLOITATION ANNUEL				
Installations individuelles	100	1	100	100
TOTAL (arrondi)			100	100

TABEAU RECAPITULATIF DES COÛTS PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION ANNUELS

SECTEUR D'HABITAT	TYPE D'ASSAINISSEMENT PROPOSE	EH(1)	INVESTISSEMENT (€ HT)					EXPLOITATION (€ HT/an)	
			RESEAU DE COLLECTE	BRANCHEMENTS	UNITE DE TRAITEMENT	DISPOSITIFS D'A.N.C (2) *	TOTAL COLLECTIF	COUT MOYEN PAR FOYER	COLLECTIF NON COLLECTIF
SECTEUR 1AU : LE CLOS JOLINET	COLLECTIF	45	40 800	32 400	existante		73 000	4 900	1 600
SECTEUR 1 AU : CHANTOISEAU / RUE NEUVE	COLLECTIF	38	110 500	25 920	existante		136 000	9 100	1 500
SECTEUR 2 AU : LA BORELLERIE	COLLECTIF	63	110 500	54 000	existante		165 000	6 600	2 500
LA CHALOPNIERE	NON COLLECTIF	18				49 000		7 000	700
LES GRANDES VIGNES	NON COLLECTIF	76				206 000		6 900	3 000
SECTEUR 1AUB : LES MASURES	NON COLLECTIF	38				94 000		6 300	1 500
ROUTE DE BOURGUEIL - RUE NEUVE	NON COLLECTIF	46				126 000		7 000	1 800
LES MESLIERS	NON COLLECTIF	15				42 000		7 000	600
LA PETITE MAIRIE	NON COLLECTIF	18				49 000		7 000	700
LA CROIX MORTE	NON COLLECTIF	3				7 000		7 000	100
SECTEUR 2 AU LES ROCHEREAUX	NON COLLECTIF	26				59 000		5 900	1 000

(1) Equivalent habitant - (2) ANC : Assainissement non collectif - (*) coût maximal concernant tous les dispositifs, ne tenant pas compte de l'ordre de priorité de réhabilitation de ceux-ci, qui a été établi dans le cadre de l'étude-diagnostic préliminaire.

Les coûts annoncés ne tiennent pas compte des subventions qui pourront être allouées sous certaines conditions, par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général, soit en 2011 :

- par le CONSEIL GÉNÉRAL :

- . 15% du montant HT de l'extension des ouvrages de traitement collectif existant,
- . de 0 à 30 % du montant HT des réseaux (suivant le prix du m³ d'eau facturé aux habitants de la commune), dans les secteurs définis en assainissement collectif "existant" (au-delà de 6 300 € par branchement, pas de possibilité d'aide)

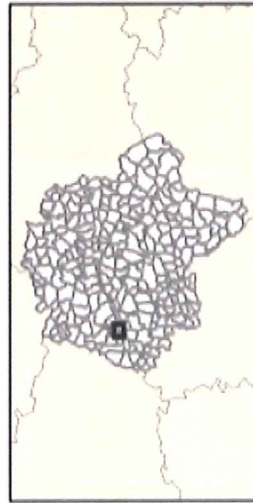
- par l'AGENCE DE L'EAU :

- . 10% du montant HT des réseaux d'assainissement collectif (avec une dépense maximale de 7 900 € HT par branchement existant, au-delà, pas de possibilité d'aide),
- . entre 0 et 30 % du montant HT des ouvrages de traitement collectif (suivant les enjeux environnementaux),
- . 35 % du montant TTC des travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif (plafonné à 5 336 € TTC par installation).

ANNEXES

Périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine

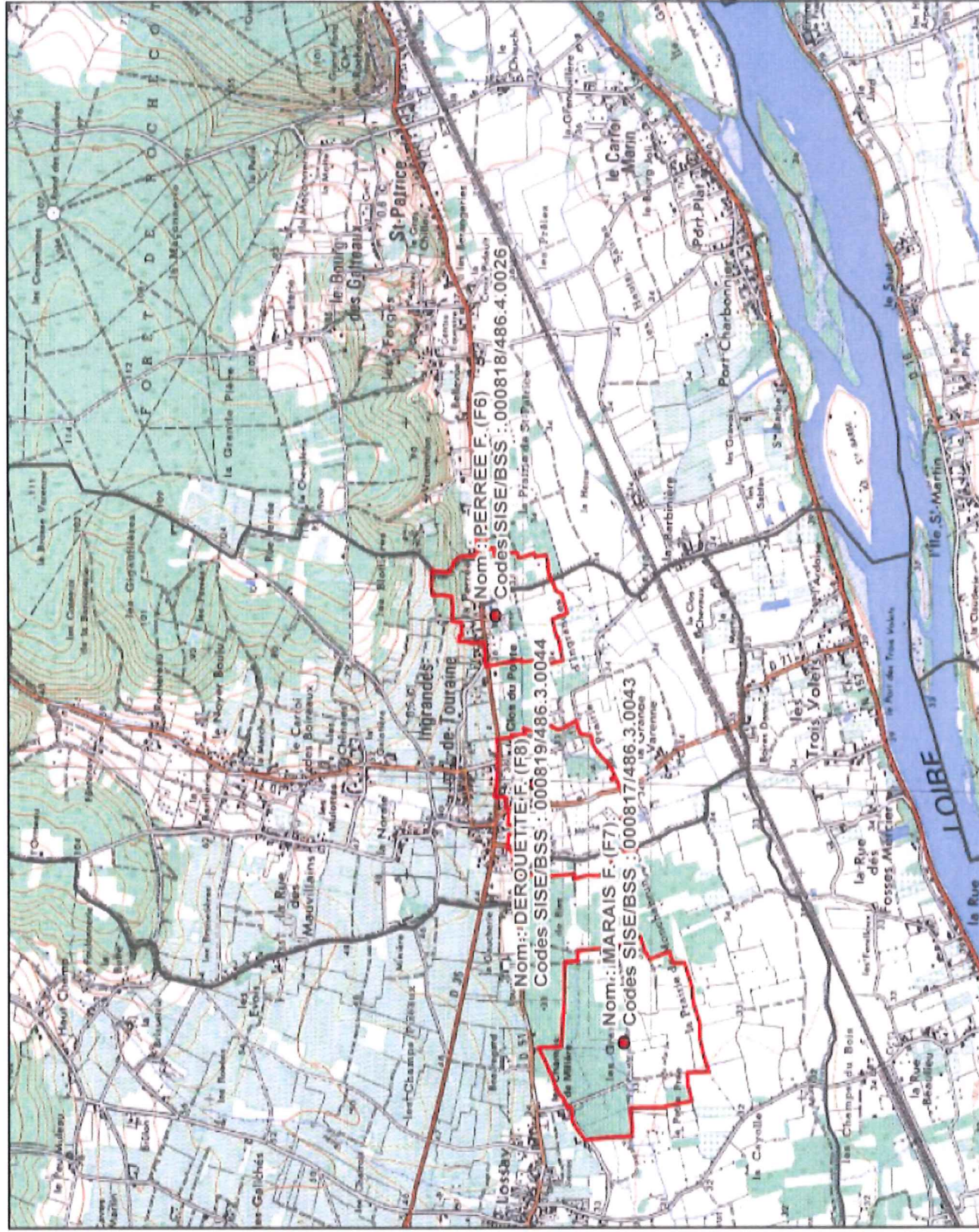
Département : Indre-et-Loire
 Commune d'implantation :
 INGRANDES DE TOURAINE



- Captages**
 en service
 en projet
 privés
 Protection rapprochée
 Protection éloignée
 Réseau hydrographique



0 235 470 940 Mètres



Source : DDASS - IGN/GeoFla (c) - IGN/Scan 25 (c)

réalisation : DDASS-DRASS Centre - mars 2006



37140 RESTIGNÉ

TÉL. 02 47 97 32 08
FAX 02 47 97 47 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05/04/2011 *Date d'affichage :* 05/04/2011

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 10 votants : 13

L'an deux mil onze, le onze avril à dix neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Monique GALBRUN, Maire.

Présents : Mesdames Galbrun, Hascoët

Messieurs Arnault, Beaurain, Benetreau, Besnier, Billicard, Gourdon, Hamel, Henry

Absents excusés : Mme LUGATO qui donne pouvoir à Mr BESNIER,
Mme GIRARD qui donne pouvoir à Mme HASCOET
Mr de GELIS qui donne pouvoir à Mme GALBRUN

Absents : Mme Guilloton, Mr Dauchez

Secrétaire de séance : Mr Beaurain

Objet : zonages assainissement

Le conseil municipal a délibéré sur la révision des zonages d'assainissement sur la base du rapport préparé par le cabinet Veillaud et a adopté à l'unanimité les nouveaux zonages proposés :

Zonage de priorité 1 :

Extension du clos jolinet : le clos jolinet situé rue Basse est déjà rattaché au réseau d'assainissement collectif, les quinze habitations prévues dans le cadre de cette extension pourront bénéficier de l'assainissement collectif, la capacité actuelle de la station d'épuration pouvant absorber ces quinze nouveaux branchements correspondant à 45 équivalent habitant.

Zonages de priorité 2 :

Les autres zones qui ont été retenues devraient pouvoir bénéficier de l'assainissement collectif compte tenu de leur proximité des réseaux mais elles ne pourront être raccordées que dans le cadre d'un aménagement du système de traitement actuel des eaux usées.

Lieu dit « la Borellerie » à l'entrée est de la commune, proche des réseaux actuels d'assainissement collectif qui pourrait faire l'objet d'un aménagement et concerner 60 nouveaux habitants.

Lieu dit « Rue Neuve » situé près du cimetière qui pourrait aussi faire l'objet d'un lotissement d'une 15 habitations correspondant à 45 habitants.

Le conseil approuve à l'unanimité ces zonages et demande que soit maintenant mis en œuvre la procédure d'enquête d'utilité publique sur la base de ce nouveau zonage

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en sous-préfecture le 15/6/11
et de la publication 20/6/11
Le Maire,

Le Maire
Monique GALBRUN

